

Commission règlementaire AAREON / PREM UNIR

14 décembre 2023

Jean-Philippe ROUX – Aareon France

www.aareon.com



An Aareal Bank Group company



Introduction

› La troisième commission réglementaire de 2023 s'est tenue le jeudi 14 décembre.

Vous retrouverez dans [ce document](#) le détail de tous les sujets abordés.

› **Toutes les évolutions seront distribuées par l'intermédiaire de patchs : il est donc important d'installer les patchs dès leur mise à disposition.**

› Voici la liste des évolutions les plus importantes avec leurs échéances :

- › **Réservataires en flux : fin novembre 2023**
- › **Dispatching V2 : 2^{ème} semestre 2024**
- › **Facturation électronique : projet repoussé**

› Vous retrouverez ci-dessous les précisions complémentaires pour chacun de ces sujets.

Réservataires en flux

Fin novembre 2023

Un premier lot de fonctionnalités a été réalisé sur la base des travaux du premier groupe de travail. Un client pilote a mis en place cette nouvelle gestion.

Un deuxième groupe de travail a été programmé durant la première quinzaine de novembre 2023 :

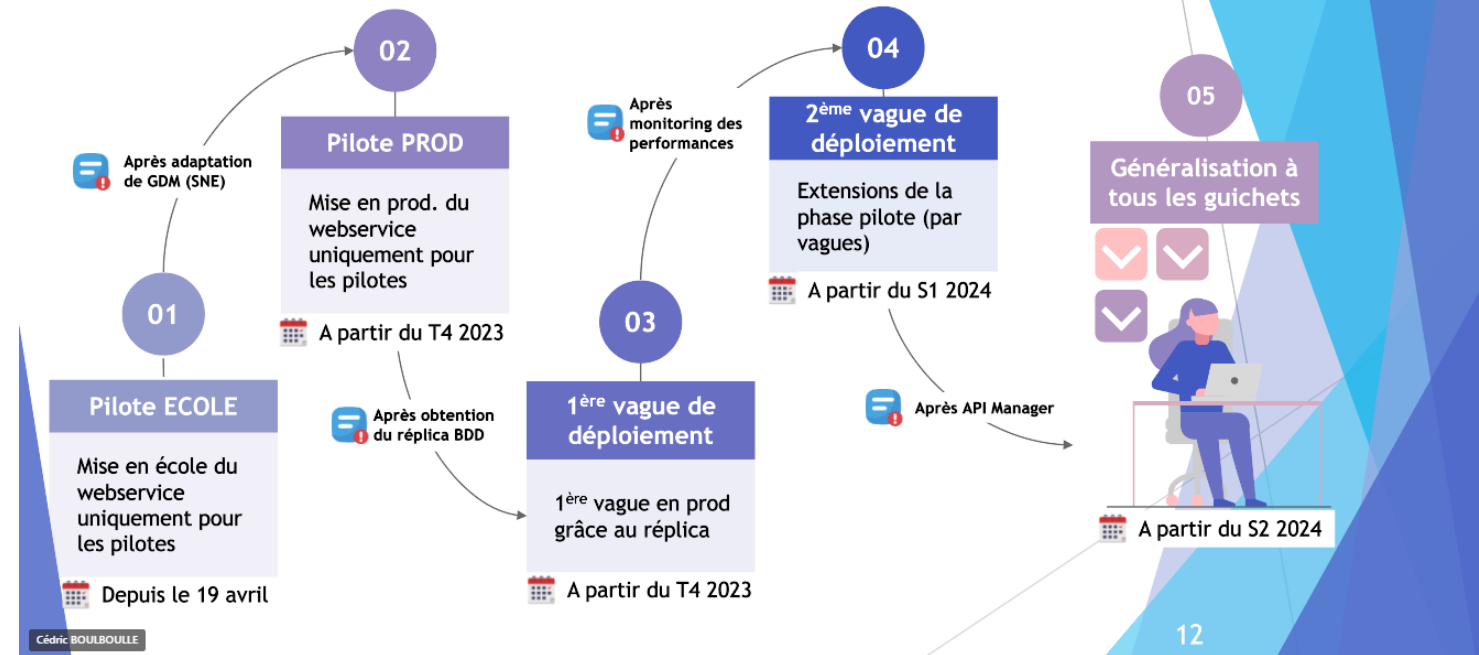
- ✓ Présentation de l'expérience de ce client dans ce nouveau mode
 - ✓ Des compléments ont été demandés : Gestion des objectifs au niveau du financement en zone détendue pour permettre de proposer le même logement à plusieurs réservataires.
- ✓ Etudes de points complémentaires
 - ✓ Restitution des bilans statistiques annuels
 - ✓ Réflexion sur l'aide au calcul du flux annuel

Dispatching V2

2^{ème} semestre 2024

- › Voici le nouveau planning revu par le SNE. Nous reviendrons vers vous pour présenter son intégration dans Prem' Habitat.

Le déploiement prévisionnel de GDM



- › Lexique : GDM = « GetDemandeMouvement »

Facturation électronique

De juillet 2024 à 2026/2027

- › L'entrée en vigueur du dispositif prévue le 1^{er} juillet 2024 a été décalée.
- › Le calendrier serait le suivant
 - › 2024 : Développement du PPF (Portail Public de Facturation)
 - › 2025 : Phase de pilote
 - › 2026 : Déploiement par phase
 - Septembre 2026 pour les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire
 - 1er septembre 2027 pour les petites et moyennes entreprises et les microentreprises

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/facturation-electronique-entreprises>

Merci pour votre écoute